

CRISE DU CORONAVIRUS A MI-PÉRIODE DU CONFINEMENT ?

Suite à l'annonce du Président de la République, le dé-confinement pourrait commencer à partir du 11 mai. Nous voici donc théoriquement à mi-parcours de cette période de confinement. Aussi, par cette annonce, de nombreuses questions se posent. L'Insee a environ un mois pour se préparer afin qu'il se déroule dans les meilleures conditions possibles.

La CFDT continuera à œuvrer dans l'intérêt des agents. Les discussions avec la Direction continueront sur la gestion du confinement jusqu'au 10 mai, tant sur le Plan de Continuité de l'Activité que sur les questions RH.

Quelle stratégie pour le dé-confinement ?

L'annonce de la date présumée du dé-confinement donne à la Direction un mois pour développer sa stratégie de sortie de crise. Celui-ci aura lieu de concert avec le gouvernement et le Ministère, en priorisant la protection de la santé des agents.

La CFDT alerte d'ores et déjà la Direction de l'Insee et le Ministère quant aux scénarios envisagés pour la reprise d'activités, tant pour les agents en bureau que les enquêteurs.

La sécurité des agents passera par le nettoyage des locaux, la dotation en masques et en gel hydroalcoolique, et la sécurisation des espaces de restauration. La situation des malades, des personnes à risque et des parents d'enfants dont les écoles ne rouvriraient pas devra également être étudiée avec attention.

139 agents à l'Insee

Le nombre d'agents ayant déclaré des symptômes grippaux est de 139 dont 26 enquêteurs au 16 avril, et toujours 2 hospitalisations.

PLAN DE CONTINUITÉ DE L'ACTIVITÉ : TOUTES LES ACTIVITÉS DE L'INSEE SE POURSUIVENT

Tous les agents de l'Insee sont d'office placés en télétravail. Seuls les agents qui se sont déclarés en garde d'enfant(s) seront en autorisations d'absences.

Toutes les activités de l'Insee se poursuivent, malgré les conditions de travail dégradées.

Les activités ont été réparties en 3 catégories : les activités support indispensables (informatique, RH...), les activités métier prioritaires (gestion des répertoires, DEM, recensement, prix) et enfin les activités non prioritaires. Ces priorisations définissent la répartition des ressources informatiques et des connexions disponibles.

Ces priorisations vont être levées en raison de l'augmentation suffisante des capacités du réseau pour permettre la connexion de tous les agents simultanément.

Déplacements

Les déplacements dans les établissements de l'Insee sont très rares . Ils concernent majoritairement des opérations de maintenance informatique à Metz, auxquelles s'ajoutent quelques déplacements à la DG. En dehors de rares cas d'urgence, il ne devrait donc pas y avoir de déplacements, notamment en région. La DG a donné aux managers des consignes très claires en ce sens.

RP

La publication des populations légales en fin d'année va prochainement nécessiter des déplacements sur site. En effet, le confinement a stoppé l'envoi des colis de bulletins papier à un prestataire extérieur pour numérisation.

Un groupe de travail a été créé en lien avec la médecine de prévention, afin de discuter des différents scénarios pour la confection des colis dans des conditions devant permettre d'assurer la sécurité des agents. Les aspects pratiques (déplacements, repas...) sont également étudiés. Les recommandations du groupe de travail ne sont pas encore connues, mais la Direction assure d'ores et déjà que le travail s'effectuerait sur une base du volontariat des agents RP. La participation à la préparation des colis avant la fin du confinement ne serait imposée à aucun agent.

POINT RH

Congés

La CFDT rappelle son refus de voir imposer des congés aux agents. Les congés doivent être discutés avec les agents dans le cadre des roulements à organiser dans les équipes, ce qui implique qu'ils doivent pouvoir annuler une partie de leurs congés posés et validés avant le confinement.

L'ordonnance de la Fonction Publique sur les congés examinée le 15 avril en Conseil des ministres indique que 5 jours de RTT seront pris rétroactivement aux agents en autorisations d'absence (agent fragile ou en garde d'enfants).

Pour la CFDT, cette mesure est inadmissible !

S'y ajoutent 5 jours de congés (CA ou RTT) à partir du 17 avril, proratisés pour les agents exerçant leurs fonctions à temps partiel. Ces 10 jours ne généreront pas de jours de fractionnement alors qu'à l'Insee une partie des agents ne pouvaient pas poser de congés avant début mars.

Ces décisions au niveau Fonction publique sont prises sans se soucier de la réelle charge de travail des agents et de leur investissement pour maintenir les mission de l'État. C'est une honte !

La CFDT refuse la mise en application de cette ordonnance abusive !

L'ordonnance : (<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041801063&categorieLien=id>)

Récupérations

La CFDT demande la possibilité de poser, pour les agents concernés, des récupérations d'horaires variables et des compensations délais de route pendant le confinement afin d'écluser leurs compteurs.

La Direction répond favorablement à la demande sur les délais de route pendant cette période de confinement, mais renvoie à la fin du confinement la question des récupérations. Une note en ce sens sera prochainement diffusée.

La CFDT demande qu'aucun écrêtage ne soit effectué pendant le confinement ni dans les semaines suivant la reprise.

Concernant d'éventuels problèmes d'écrêtage à fin mars, la Direction a indiqué que la situation serait examinée à la fin du confinement.

La régularisation de la situation des agents dans Sirius va demander un travail considérable. La Direction travaille sur ce sujet pour que celle-ci puisse se faire le plus rapidement possible afin de limiter les perturbations lors du déconfinement.

Entretiens professionnels et recours : La date limite pour les entretiens professionnels est repoussée au 29 mai. Les entretiens non effectués à ce jour ne devront être effectués ni par téléphone ni par visioconférence. Les entretiens liés à des recours de compte-rendu d'entretiens ne pourront pas se faire par téléphone ou par visioconférence.

La Direction a donné des directives pour qu'aucun agent ne soit mis en difficulté, difficultés avec la hiérarchie pour cause de garde d'enfants ou financières liées à un arrêt maladie ou une reprise d'activités.

Si malgré tout, vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à contacter un représentant CFDT.

ENQUÊTE SUR LE CONFINEMENT ET LE TÉLÉTRAVAIL

La Direction va mener une enquête interne sur le vécu du confinement et du télétravail.

La CFDT salue cette initiative.

Cette enquête donnera une photographie de la situation des agents en confinement avec ou sans travail, avec ou sans connexion internet.

La CFDT regrette cependant que le calendrier envisagé ne permette pas de mise en place d'actions concrètes et larges puisque les résultats ne seront connus que quelques jours avant la fin présumée du confinement.

Nous demandons que les réponses apportées servent à la Direction pour mettre à profit des actions pour les agents susceptibles de rester confinés plus longtemps dans la durée.

Dialogue social et confinement

Le dialogue social se poursuit pendant cette période de confinement. Certaines CAP auront lieu pendant le confinement ou quelques jours après la date présumée de dé-confinement. Les CAP seront organisées en visioconférence jusqu'à un retour total à la normal. Les représentants syndicaux pourront assister aux CAP soit en présentiel, soit par visio.

Prochain groupe de travail : 21 avril.

Il sera dédié à l'informatique, au recensement de la population et à la campagne de mobilité.

Le groupe de travail dédié à la reprise d'activité aura lieu début mai.

VOS REPRÉSENTANTS CFDT INSEE

Nathalie Bailly,
06 26 84 65 14

Thanh Nguyen Tu
Chantal Cocher
Alexandra Petit

Prisca Blancard
Stéphane Dupin
Marielle Bigot

